



# Modalités d'inscriptions et de fonctionnement du Portail Familles

Grâce au Portail Familles, gérez l'ensemble des activités de vos enfants en quelques clics, de manière centralisée, sécurisée et écoresponsable.


## À quoi sert votre Portail Familles ?

Depuis votre espace personnel, vous pouvez gérer les inscriptions et les réservations pour :

- La restauration scolaire
- L'accueil périscolaire (matin et soir)
- L'accueil de loisirs du mercredi (journée, 1/2 journée, 1/2 journée avec repas)
- Les accueils de loisirs des petites vacances (journée, 1/2 journée, 1/2 journée avec repas)
- Les accueils de loisirs de l'été (journée entière, forfait 5 jours)

Vous y retrouverez également vos factures uniques, vos plannings de réservation, ainsi que toutes les actualités utiles (menus de la cantine, programmes d'animation, contacts).

## Étape 1 : Je crée et j'actualise mon compte

 **Important : L'accès aux services est conditionné à la création de votre compte. Ce dossier complet doit être actualisé chaque année avant la rentrée scolaire.**


### Vous êtes une nouvelle famille sur Trégueux ?


1. Récupérez le formulaire initial unique auprès du secrétariat Enfance Jeunesse Éducation ou téléchargez-le sur le site internet de la commune.  
Il servira à créer votre accès au portail pour l'école et l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires.
2. **Prenez rendez-vous avec le service Enfance Jeunesse Éducation afin de finaliser l'inscription et la création de votre compte sur le portail familles.**  
Les pièces administratives à fournir pour votre 1er rendez-vous sont :
  - Copie du livret de famille
  - Document attestant l'accomplissement des vaccins obligatoires
  - Justificatif de domicile (- de 3 mois)
  - Attestation de quotient familial CAF/MSA ou dernier avis d'imposition
  - Autorisation de prélèvement complétée et signée + RIB

3. **Un mail de connexion vous est envoyé afin de finaliser votre dossier en ligne (identifiant : mail renseigné / mdp provisoire à personnaliser à la 1ère connexion)**

Les informations suivantes seront à renseigner sur le Portail Familles :

- Renseignements personnels (adresse, téléphone, mail...)
- Ressources financières
- Dossier enfant
- Fiche sanitaire (dépôt des vaccins / rappels si besoin)
- Assurance en responsabilité civile (dépôt de l'attestation d'assurance en RC valide)
- Personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- Personne à contacter en cas d'urgence
- Autorisations diverses (photos, vidéos, transport en urgence...)


 **Attention au Quotient Familial : Si vous ne renseignez pas vos ressources, le tarif maximum vous sera appliqué automatiquement.**

 **Pensez à mettre à jour immédiatement vos coordonnées ou tout changement de situation en cours d'année directement sur le portail.**

 **Étape 2 : Je réserve les activités (Planning & Délais)**

**Modalités d'inscription et dates limites de modification des inscriptions / annulations / réservations :**

Activités concernées	Période de réservation	Date limite pour s'inscrire
Restauration scolaire	Possibilité à l'année	jeudi avant 12h de la semaine précédente
Accueils périscolaires matin et soir	Possibilité à l'année	jeudi avant 12h de la semaine précédente
Accueil de loisirs du mercredi	Possibilité à l'année ou de vacances à vacances	jeudi avant 12h de la semaine précédente
Petites vacances	Période de vacances concernée	Ouverture des inscriptions 4 semaines avant le début de l'ALSH - Fermeture des inscriptions 1 semaine avant le début de l'ALSH. <i>Vous disposez de 3 semaines pour réserver vos inscriptions.</i> Date limite : jeudi avant 12h de la 3ème semaine d'ouverture
Été	Période de vacances concernée	Ouverture des inscriptions 6 semaines avant le début de l'ALSH - Fermeture des inscriptions 2 semaines avant le début de l'ALSH. <i>Vous disposez de 4 semaines pour réserver vos inscriptions.</i> Date limite : jeudi avant 12h de la 4ème semaine d'ouverture

 **Spécificité Été : Passé le délai des 4 semaines d'ouverture, les réservations restent possibles (selon les places disponibles) en contactant directement le Centre de Loisirs "Les Loustics", mais le tarif avantageux du "Forfait 5 jours" ne pourra plus être accordé.**

## Règles de fonctionnement et majorations

- Présence sans réservation ou inscription "hors délai": majoration de 50% appliquée sur le prix du service. Cette règle concerne la cantine, les accueils périscolaires (matin, soir et mercredi) et les petites vacances.
- Absence non justifiée : Toute activité réservée et non annulée dans les délais est facturée sauf production d'un certificat médical à transmettre sous 48h au service Enfance Jeunesse Éducation (par mail ou via le portail familles).

## **Étape 3 : Je reçois ma facture et je paye**

Chaque mois, une facture unique est disponible sur votre portail, regroupant toutes les activités consommées par l'ensemble de vos enfants le mois précédent.

Plusieurs modes de paiement s'offrent à vous :

1. Le prélèvement automatique : formulaire SEPA + RIB à transmettre au service Enfance Jeunesse Education
2. Le paiement en ligne auprès du service de gestion comptable du Trésor Public
3. Chez un buraliste agréé : Munissez-vous du talon de votre facture comportant le QR Code et payez en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire
4. Au Service de Gestion Comptable de Saint-Brieuc : Par carte bancaire ou par chèque (dépôt sur place ou envoi postal).

***Paiement CESU papier : Merci de vous présenter au service Enfance Jeunesse Education, munis de vos chèques CESU, la dernière semaine avant la fin du mois concerné / Paiement en Chèques Vacances possible uniquement pour les factures concernant l'Été.***

## **L'inclusion numérique : nous restons à vos côtés !**

Le numérique doit être une simplification, pas une barrière. Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, d'une connexion internet, ou si vous rencontrez des difficultés pour réaliser vos démarches en ligne, pas de panique !

Un point d'accueil physique et humain est maintenu au secrétariat du service Enfance Jeunesse Éducation. Nos équipes sont là pour vous guider pas à pas dans vos démarches et procéder à vos inscriptions.